

REGLEMENT TRAIL DES 6 COLLINES

ART .1 – courses pédestres de 14.5/25 km à allure libre ouvertes aux cadets, juniors, espoirs, seniors, vétérans hommes et femmes licenciés ou non, en semi auto-suffisance. Un porte bidon ou une ceinture à boisson est obligatoire. Aucun suiveur en vtt. Respect du parcours bien balisé et de l'environnement traversé. Epreuve sur route, chemins, sentiers balisés en jaune ou avec de la rubalise.

ART .2 – les coureurs non licenciés devront joindre au bulletin d'inscription un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an.

ART .3 – sanitaires, vestiaires, douches sont prévues sur place. parking et vestiaire gardés. Hébergement gratuit en gymnase. grillade party gratuite.

ART .4 – assurance : l'organisateur est couvert par une assurance a responsabilité civile et décline toute responsabilité en cas d'accident physiologique immédiat et futur, les licenciés bénéficient de garanties accordées par leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement ;

ART .5 – la participation à la course implique l'acceptation du présent règlement.

ART .6 – un service de sécurité est assuré tout au long du parcours ainsi que la surveillance médicale.

ART .7 – chaque concurrent devra présenter la licence ou un certificat médical au retrait du dossard

ART .8 – course propre, gardez l'emballage de votre ravitaillement sous peine de disqualification, pensez a ceux qui vous suivent.

ART .9 – un classement général et par catégorie sera établi. il n'y aura pas de cumul de récompenses. seront récompensés les 3 premiers hommes et femmes au scratch. les 3 premiers de chaque catégorie (juniors, espoirs, seniors, veterans 1, 2, 3 ,4).

UN TEE-SHIRT TECHNIQUE SERA OFFERT A TOUS LES PARTICIPANTS.